



Appel à projets Pauvreté– Crise de l'énergie

Soutenir les acteurs de la lutte contre la pauvreté à maintenir leur offre de services

Contexte

La crise de l'énergie frappe la société toute entière. Si la flambée des prix préoccupe de très nombreuses personnes, elle impacte gravement les plus démunis et les plus précaires.

Sur le terrain, les associations de lutte contre la pauvreté font face à une augmentation importante des demandes des publics les plus fragiles. De nouvelles personnes viennent frapper à leur porte. Pourtant, dans le même temps, ces associations éprouvent elles aussi des difficultés financières pour faire face à l'augmentation de leurs coûts (frais de chauffage et d'électricité, augmentation des loyers,...), au risque, dans certains cas, de mettre en péril la continuité des services qu'elles assurent (ex : réduction des horaires d'ouverture, diminution du personnel encadrant,...).

C'est pourquoi la Fondation Roi Baudouin souhaite octroyer le plus rapidement possible des fonds à des organisations de lutte contre la pauvreté grâce à une procédure accélérée et simplifiée afin de permettre à ces organisations de poursuivre l'accueil, le soutien et l'accompagnement de leur public.

Pour quelles organisations ?

- Des organisations établies et actives à Bruxelles, en Wallonie et en Flandre
- Des organisations qui sont en contact direct avec des personnes en situation de pauvreté (ex : restaurants sociaux, organisations d'aide alimentaire, aide aux personnes sans-abri, accueil de jeunes en précarité, maisons d'accueil pour femmes...)
- Des organisations en grande difficulté à cause de l'augmentation de leurs charges liées aux coûts de l'énergie, qui met en péril leurs capacités d'assurer les services qu'elles rendent aux personnes les plus vulnérables
- Des organisations qui ont leur propre facture d'énergie.

Quel soutien financier ?

- Un budget additionnel de 1.126.000 d'euros est disponible pour cet appel.
- Les organisations peuvent demander un soutien forfaitaire. Trois options sont proposées :
 - 2500 euros
 - 5000 euros
 - 7500 euros

Merci de cocher dans un esprit de solidarité avec les autres organisations.

Pour quels types de dépenses ?

- Le soutien financier peut couvrir tout type de dépense qui, dans le cadre de la crise économique actuelle, permette aux associations de continuer leur offre de service (frais de chauffage, factures d'énergies, travaux d'isolation, matériel pour faire des économies d'énergie, loyer,...).

- Le soutien financier vise à aider l'organisation et ne peut pas servir à financer une aide directe au public cible (ex : achat de repas, aide financière,...).

Quels sont les critères de recevabilité ?

La demande est recevable si :

- Le dossier de candidature simplifié est entièrement complété dans la langue du formulaire et est introduit dans les délais;
- Le responsable de l'organisation ou de l'association est âgé de plus de 18 ans;
- L'association n'est pas une organisation commerciale et est établie/active en Belgique.
- Les écoles, CPAS et les villes/communes ne peuvent pas soumettre de dossiers.
- Les organisations coupoles qui ne sont pas en contact direct avec le public cible ne peuvent pas soumettre de dossiers.
- Pour les associations de fait, le lieu d'exploitation doit être distinct du domicile des différents membres.
- Un seul dossier est soumis par association

Quels sont les critères de sélection ?

Il sera tenu compte des critères suivants :

Dans quelle mesure :

1. l'organisation a déjà de l'expérience avec le public cible bénéficiaire ;
2. l'organisation offre un service à un nombre important de bénéficiaires ;
3. l'organisation est confrontée à une situation de crise qui la met sous pression.

La Fondation veut avant tout répondre rapidement aux besoins aigus sur le terrain. Aucune condition supplémentaire n'est imposée.

Depuis de nombreuses années, la Fondation a construit des relations de confiance avec les organisations de lutte contre la pauvreté. Dans ce cadre-ci, elle n'exigera pas de rapport d'évaluation. Néanmoins, les organisations bénéficiaires de cet appel pourraient être recontactées par la Fondation dans le cadre d'un enquête d'évaluation de cet appel.

Calendrier

- Les organisations peuvent introduire un projet dès aujourd'hui et **jusqu'à épuisement du budget.**
- La procédure de sélection sera flexible et se fera en continu jusqu'à épuisement du budget disponible : les dossiers seront régulièrement analysés au cours des prochaines semaines en vue de pouvoir répondre aussi rapidement que possible aux besoins du terrain.

Besoin d'information ?

Pour obtenir plus d'informations et le dossier de candidature en ligne, veuillez consulter le site internet www.kbs-frb.be, appeler le numéro 02-500 45 55 ou envoyer un e-mail à proj@kbs-frb.be

Pour des questions très spécifiques, veuillez prendre contact avec Numi Van Beek, par téléphone (02-549 61 95) ou par e-mail (vanbeek.n@kbs-frb.be).